

Paris, le 13 avril 2001

**Mandat pour la sous-commission « Documentation - Communication - Relations internationales »
de la Commission nationale de toponymie (CNT)**

Le président du Conseil national de l'information géographique (CNIG), sur la proposition de la présidente de la Commission nationale de toponymie (CNT),

Vu le décret n°85-790 du 26 juillet 1985, modifié par les décrets n°92-706 du 21 juillet 1992 et n°99-483 du 28 septembre 1999, et notamment son article 3.1 ;

Vu l'arrêté du 1er août 2000 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de la Commission nationale de toponymie, et notamment son article 1er ;

Vu l'arrêté du 13 février 2001 portant nomination à la Commission nationale de toponymie ;

Vu la décision de nomination des membres de la Commission nationale de toponymie en date du 30 janvier 2001 ;

Vu le règlement intérieur de la Commission nationale de toponymie approuvé le 13 février 2001 ;

Décide :

Article 1er : Il est créé, au sein de la Commission nationale de toponymie, une sous-commission « Documentation - Communication - Relations internationales »

Article 2 : Cette sous-commission a pour mission :

- de définir une politique de communication de la CNT afin de faire connaître son existence, son activité ainsi que les résultats des actions entreprises. Cette action de communication sera tournée en priorité vers les commissions de toponymie régionales et elle s'accompagnera d'une sensibilisation pour la sauvegarde de la toponymie locale.

- de centraliser les informations relatives aux documents existants en matière de toponymie et d'identifier les organismes détenteurs de ces documents, en vue de l'établissement d'une base de données des sources documentaires disponibles pour tous les acteurs de la toponymie.

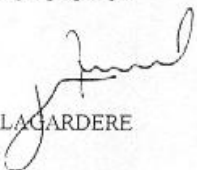
- de suivre la parution des revues et articles relatifs à la toponymie publiés en France, et de diffuser cette information le plus largement possible sous forme de fichiers ou de BD documentaires

- d'assurer la coopération avec la Commission de Toponymie du Québec. Elle établira avec la CTQ un programme de travail dans le cadre du nouveau protocole d'accord passé entre les deux commissions, et elle suivra les actions déjà engagées, en particulier la constitution d'une base de données des exonymes français.

136 bis, RUE DE GRENELLE
75700 PARIS 07 SP - FRANCE
Tél. international : + 33 1 43 98 83 12
Fax international : + 33 1 43 98 85 66
Téléphone : 01 43 98 83 12
Télécopie : 01 43 98 85 66

- d'assurer la coopération avec les instances compétentes en matière de toponymie dans les pays francophones ainsi qu'avec les instances internationales, en particulier la division francophone du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GENUNG).

Le président du Conseil national
de l'information géographique


J. LAGARDERE